

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Hygienfresh GocceBucato con Ammorbidente – Capri

Code des commerces : A47-010

Ligne de produits: Hygienfresh

UFI: 2TD1-20W2-Y000-1HST

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Gouttes à lessive avec adoucissant - Parfum avec fixateur pour plus de performance

Secteurs d'utilisation:

Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: info@tintolav.com - Sito internet: www.tintolav.com

Email tecnico competente: a.conedera@tintolav.com

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 - 7 jours sur 7) ----- SUISSE :Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

Aucun

Code(s) des classes et catégories de danger:

Aquatic Chronic 3

Code(s) des mentions de danger:

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets durables

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:

Aucun

Code(s) des mentions de danger:

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

EUH208 - Contient Tetramethyl acetyloctahydronaphthalene, linalol, dipentène, 3-(4-Isobutyl-2-methylphenyl)propanal, Citronellol, coumarine. Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde:

Généraux

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Contient:

aqua, parfum, dihydrogenated tallow hydroxyethylmonium methosulfate, tetramethyl acetyloctahydronaphthalenes, isopropyl alcohol, linalool, Amyl salicylate, Hexamethylindanopyran, limonene, Citrus Aurantium Peel Oil, benzalkonium chloride, Citronellol, Coumarin, Eucalyptus Globulus Oil, Rose Ketones, Pogostemon Cablin Oil, Pinene, Lavandula Oil, Eugenol, alpha isomethyl ionone, Vanillin dimethicone, steareth-21, amines, c12-16-alkyldimethyl.

Contient (EC Reg. 648/2004):

5 % < 15 % Parfums, tensioactifs cationiques, < 5% Tetramethyl acetyloctahydronaphthalenes, Linalool, Amyl salicylate, Hexamethylindanopyran, Limonene, Citrus Aurantium Peel Oil, Citronellol, Coumarin, Eucalyptus Globulus Oil, Rose Ketones, Pogostemon Cablin Oil, Pinene, Lavandula Oil, Eugenol, alpha isomethyl ionone, Vanillin.

Teneur en COV prêt à l'emploi: 1,69 %

UFI: 2TD1-20W2-Y000-1HST

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Note C - Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé	$\geq 5 < 15\%$	ATE oral = 5.000,0 mg/kg ATE dermal = 2.000,0 mg/kg	ND	157905-74-3	931-203-0	01-2119463 889-16-000 4
2,6-diméthyl-2-octène-2-ol - FEMA 0	$\geq 1 < 5\%$	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 3.600,0 mg/kg ATE dermal = 5.000,0 mg/kg	ND	18479-58-8	242-362-4	01-2119457 274-37
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one - FEMA 0	$\geq 0,1 < 1,00\%$	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 1, H410 1 1 ATE oral = 5.000,0 mg/kg ATE dermal = 5.000,0 mg/kg	ND	54464-57-2	259-174-3	01-2119489 989-04
linalol	$\geq 0,1 < 1,00\%$	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 2.790,0 mg/kg ATE dermal = 5.610,0 mg/kg ATE inhal = 307,0mg/l/4 h	603-235-00-2	78-70-6	201-134-4	01-2119474 016-42-000 0
dipentène Note: C	$\geq 0,1 < 1,00\%$	Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 1 ATE oral = 4.400,0 mg/kg ATE dermal = 5.000,0 mg/kg	601-096-00-2	5989-27-5	227-813-5	01-2119529 223-47-000 1
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	$\geq 0,1 < 1\%$	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ATE oral = 3.250,0 mg/kg ATE dermal = 3.250,0 mg/kg	603-212-00-7	1222-05-5	214-946-9	01-2119488 227-29-000 0
3-(4-Isobutyl-2-méthylphényl)prop anal	$\geq 0,1 < 1,00\%$	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319; Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 2, H411 1 1 ATE oral > 2.000,0 mg/kg ATE dermal > 2.000,0 mg/kg ATE inhal = 5,0mg/l/4	ND	1637294-12-2	811-285-3	01-2120103 156-71

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
		h				
Citronellol	$\geq 0,1 < 1,00\%$	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 ATE oral = 3.450,0 mg/kg ATE dermal = 2.650,0 mg/kg ATE inhal = 1,3mg/l/4 h	ND	106-22-9	203-375-0	01-2119453 995-23-000 0
composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures - FEMA 0	$\geq 0,1 < 1\%$	Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 100 100 ATE oral = 344,0 mg/kg ATE dermal = 3.340,0 mg/kg ATE inhal = 5,0mg/l/4 h	ND	68424-85-1	270-325-2	ND
coumarine	$\geq 0,1 < 1,00\%$	Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; STOT RE 2, H373 ATE oral = 293,0 mg/kg ATE dermal = 242,0 mg/kg	ND	91-64-5	202-086-7	01-2119943 756-26-000 0
éthanol	$< 0,1\%$	Flam. Liq. 2, H225 ATE oral = 7.060,0 mg/kg ATE dermal = 20.000,0 mg/kg ATE inhal = 20.000,0mg/l/4 h	603-002-00-5	64-17-5	200-578-6	01-2119457 610-43

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Laver abondamment avec l'eau et le savon.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement avec de l'eau abondant dans l'ordre au moins 10 minutes.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO₂, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Porter des gants et des vêtements de protection.

Éliminer toutes les flammes nues et les sources possibles d'inflammation.

Ne pas fumer.

Fournir une ventilation adéquate.

Évacuez la zone dangereuse et, si nécessaire, consultez un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulée dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel

inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs

Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.

Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Manipuler avec précaution.

Stocker dans un endroit aéré loin de toute source de chaleur,

Conserver le récipient bien fermé.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

dipentène:

TWA: 30 from AIHA

TWA: 165.5 (mg/m³) from AIHA

éthanol:

Composante no.-CAS Paramètres de contrôle des valeurs

Base

Éthanol-17-64 TWA 5ppm 1.000

1.920 mg/m³

UK. EH40 Limites d'exposition WEL-lieu de travail

Remarques où ne figure aucune limite spécifique d'exposition à court terme, un chiffre trois fois l'exposition à long terme doivent être utilisés

- Substance: Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 44 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 312,5 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 13 (mg/m³)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 187,5 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 7,5 (mg/kg bw/day)
PNEC
Eau douce = 0,00191 (mg/l)
Sédiment Eau douce = 0,58 (mg/kg/Sédiment)
Eau de mer = 0,000191 (mg/l)
Sédiment Eau de mer = 0,058 (mg/kg/Sédiment)
Emissions intermittentes = 0,0191 (mg/l)
STP = 2,96 (mg/l)
Sol = 0,115 (mg/kg Sol)

- Substance: 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one
DNEL
Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 1,76 (mg/m³)
Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 1,73 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 1,76 (mg/m³)
Effets systémiques A court terme Employés Dermique = 1,73 (mg/kg bw/day)
PNEC
Eau douce = 0,0028 (mg/l)
Sédiment Eau douce = 3,73 (mg/kg/Sédiment)
Eau de mer = 0,00028 (mg/l)
Sédiment Eau de mer = 0,75 (mg/kg/Sédiment)
Sol = 0,705 (mg/kg Sol)

- Substance: linalol
DNEL
Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 2,8 (mg/m³)
Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 2,5 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 0,7 (mg/m³)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 1,25 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 0,2 (mg/kg bw/day)

- Substance: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane
DNEL
Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 22 (mg/m³)
Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 60 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 6,5 (mg/m³)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 36 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 3,8 (mg/kg bw/day)
PNEC
Eau douce = 0,0044 (mg/l)
Sédiment Eau douce = 2 (mg/kg/Sédiment)
Eau de mer = 0,00044 (mg/l)
Sédiment Eau de mer = 0,394 (mg/kg/Sédiment)
Sol = 0,31 (mg/kg Sol)

- Substance: 3-(4-Isobutyl-2-méthylphényl)propanal
PNEC
Eau douce = 0,0064 (mg/l)
Sédiment Eau douce = 1,3 (mg/kg/Sédiment)
Eau de mer = 0,00064 (mg/l)
Sédiment Eau de mer = 0,13 (mg/kg/Sédiment)
Emissions intermittentes = 0,0101 (mg/l)
STP = 1 (mg/l)
Sol = 0,256 (mg/kg Sol)

- Substance: Citronellol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 161,6 (mg/m³)

- Substance: composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 3,96 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 5,7 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1,64 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 3,4 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 3,4 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,0009 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 12,27 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,00096 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 13,09 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 0,00016 (mg/l)

STP = 0,4 (mg/l)

Sol = 7 (mg/kg Sol)

- Substance: éthanol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 950 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 343 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 114 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 206 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 87 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,96 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 3,6 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,79 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 2,9 (mg/kg/Sédiment)

Emissions intermittentes = 2,75 (mg/l)

STP = 580 (mg/l)

Sol = 0,63 (mg/kg Sol)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Pas de suivi spécifique prévu

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Aucune vérifications spécifiques prévues

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Non nécessaire pour l'usage normal.

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant utilisation. Utilisez une technique convient pour enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact cutané avec ce produit Éliminer les gants contaminés après utilisation conformément aux législation actuelle et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la directive UE 89/686 / CEE e les normes EN 374 qui en résultent.

Contact complet

Matériel: caoutchouc nitrile

épaisseur minimale: 0,11 mm

temps de passage: 480 min

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre.

Pour le choix du type de gants à utiliser, consultez le fournisseur / fabricant des gants.

Respectez les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration fournies par le fournisseur des gants.

ii) Divers

Porter un vêtement de travail normal.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Relativement aux substances contenues:

dipentène:

Ne pas laisser ce produit chimique contaminants de l'environnement.

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	liquide	
Couleur	blanc	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé	
Inflammabilité	nas pertinent	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé	
Point d'éclair	>65 °C	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
pH	3-4	
Viscosité cinématique	indéfini	
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	non déterminé	

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité et/ou densité relative	0,95 - 1,00 g/cm ³ @ 20 °C	
Densité de vapeur relative	non déterminé	
Caractéristiques des particules	non déterminé	

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Aucunes données disponibles.

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV prêt à l'emploi: 1,69 %

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = 72.862,9 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = 2.500,0 mg/l/4 h

(a) toxicité aiguë: 2,6-diméthyl-2-octène-2-ol: DL50 Orale-rat-3.600 mg/kg

DL50 Par voie cutanée-lapin-> 5.000 mg/kg

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one: DOSE toxique 1-DL50 > 5000 mg/kg (rat oral)

DOSE toxique 2-DL50 > 5000 mg/kg (skn-rbt)

dipentène: DL50 Orale-rat-4.400 mg/kg

Remarques : Comportementale : changement dans l'activité motrice (test spécifique). Trouble respiratoire, peau et phanères :

Autres : cheveux. Inhalation : Irritant pour les voies respiratoires.

DL50 Par voie cutanée-lapin-> 5.000 mg/kg

éthanol: DL50 Orale-rat-7.060 mg/kg

Remarques : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements.

CL50 Inhalation-rat-10:0-20000 ppm

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: 2,6-diméthyl-2-octène-2-ol: Peau-lapin

Résultat : Une peau légère irritation-24h

(Test de Draize)

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: lapin résultat : méthode : temps d'exposition corrosif DOT : 12 h 0

éthanol: Peau-lapin

Résultat : Irritant pour la peau. -12:0 am

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: éthanol: Yeux-lapin

Résultat : Œil légère irritation-12:0 am

(Test de Draize)

2,6-diméthyl-2-octène-2-ol: Yeux-lapin

Résultat : Une irritation oculaire modérée

(Test de Draize)

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: lapin résultat : méthode caustique : DOT

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: 2,6-diméthyl-2-octène-2-ol: Test de maximisation

N'a pas causé de sensibilisation sur l'âme de laboratoire

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures: Buehler cobaye Test classement : n'a pas causé de sensibilisation sur les animaux de laboratoire.

Résultat : non sensibilisant méthode : l'OCDE ligne directrice 406

coumarine: Test : Sensitization par inhalation : Inhalation espèces : Rat = 293 mg/kg

Test : Sensitization par inhalation : Inhalation espèces : souris = 196 mg/kg

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(f) cancérogénicité: dipentène: Cancérogénicité-rat-Oral

Tumorigènes : Cancérogène par critères RTECS. Rein, uretère, la vessie, des tumeurs rénales. Effets tumorigènes : Tumeurs du testicule.

Cancérogénicité-souris-Oral

: Agent tumorigène équivoque Tumorigenic d'après les critères RTECS. Gastro-intestinal : tumeurs.

Ce produit est ou contient un composant qui n'est pas être classé quant à sa cancérogénicité basée sur sa classification CIRC, ACGIH, NTP ou EPA.

CIRC : Groupe 3-3: inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme (D-limonène)

(g) toxicité pour la reproduction: éthanol: Reproducteur toxicité-homme-femme-Oral

Effets sur le nouveau-né : score d'Apgar (homme seulement). Effets sur le nouveau-né : autres mesures ou effets néonataux.

Effets sur le nouveau-né : dépendance de la drogue.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Dangers pour la santé:

Contact avec les yeux : Un contact accidentel du produit avec les yeux peut provoquer une irritation.
Contact avec la peau : Le produit n'est pas irritant. Un contact direct répété et prolongé peut dégraisser et irriter la peau provoquant une dermatite dans certains cas.
Ingestion : Le produit ingéré peut provoquer une irritation des muqueuses de la gorge et du système digestif avec pour conséquence des symptômes digestifs anormaux et des troubles intestinaux.
Inhalation : Une exposition prolongée aux vapeurs ou brouillards du produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Relativement aux substances contenues:

Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé:

Orale, DL50: 5000 mg / kg (rat)

Voie cutanée, DL50:> 2000 mg / kg (rat)

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol:

Peau-lapin

Résultat : Une peau légère irritation-24h am

(Test de Draize)

Yeux-lapin

Résultat : Une irritation oculaire modérée

(Test de Draize)

DL50 orale (rat): 3 600 mg/kg

DL50 par voie cutanée (lapin) > 5 000 mg / kg

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3600

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

linalol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2790

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5610

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 307

dipentène:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 4400

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3250

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 3250

3-(4-Isobutyl-2-méthylphényl)propanal:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) > 2000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) > 2000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 5

Citronellol:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3450

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2650

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 1,3

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 344

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 3340

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 5

coumarine:

DL50 orale aiguë chez le rat : 293mg/kg

DL50 orale aiguë chez les souris : 196mg/kg

Date de l'irritant : non déterminé

Données par inhalation : non déterminé

Données de mutagénicité : non déterminé

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 293

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 242

éthanol:

VOIES d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs et par ingestion.

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive de l'air sera atteinte très lentement en raison de l'évaporation de la substance à 20 ° C.

Effets d'une exposition à court terme : la substance est irritante pour les yeux. L'inhalation de vapeur élevée peut concetrazioni cause une irritation des yeux et des voies respiratoires. La substance peut provoquer des effets sur les système nerveux central des effets d'expositions répétées ou à long terme : le liquide dégraissage les caractéristiques de la peau. La substance peut avoir un effet sur les voies respiratoires hautes du système nerveux central, causant l'irritation, de maux de tête, de fatigue et de manque de concentration. Voir les Notes.

DANGERS/symptômes aigus INHALATION contre la toux. Maux de tête. Fatigue. Somnolence.

MIGNON MIGNON.

Rougeur de le œil. Douleur. Brûlant.

AVALÉ la sensation de brûlure. Maux de tête. Confusion. Vertige. État d'inconscience.

N O T et la consommation d'éthanol pendant la grossesse peuvent avoir des effets néfastes sur l'enfant à naître. Une ingestion chronique d'éthanol peut provoquer une cirrhose du foie.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 7060

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 20000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 20000

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Relativement aux substances contenues:

Acides gras en C16-18 (même numérotés) et C18 insatd., Produits de réaction avec la triéthanolamine, di-Me sulfate-quaternisé:

fish, CL50 : 1,91 mg/l (OECD 203 (96h))

daphnia, CE50 : 2,23 mg/l (EU Method C.2 (48h))

alga, CL50 : 2,14 mg/l (OECD 201 (72h))

C(E)L50 (mg/l) = 1,91

2,6-diméthyl-oct-7-ène-2-ol:

CL50 96 h = 4,81 mg/l EPA ECOSAR

Daphnia magna 48 hrs CL50 = 5,70 mg

Algues vertes 96 heure NOEC, LOEC LOEL ou NOEL, EC50 = 3,88 mg/l

C(E)L50 (mg/l) = 4,81

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one:

Point de terminaison : Espèce CL50 : lepomis macrochirus (poisson-sel Bluegrill) = 1,30 mg/l-h Durée : 96-Note::

méthode : l'OCDE 203 TG

Point de terminaison : EC50-espèces : Daphnia magna (puce d'eau) = 1,38 mg/l-h Durée : 48-Commentaires:: méthode d'essai statique: OECD TG 202

Point de terminaison : EC50 Desmodesmus subspicatus-espèces (algues vertes) = 2,60 mg/l-h Durée : 72 -

Remarque:: méthode d'essai statique: OCDE TG201

C(E)L50 (mg/l) = 1,3

linalol:

C(E)L50 (mg/l) = 27,799999

dipentène:

Toxicité pour les poissons CL50-Pimephales promelas (vairon)-0.702 mg/l-96,0 (h)

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques EC50 Daphnia pulex-(Water flea)-69,6 mg/l-48 h

C(E)L50 (mg/l) = 0,702

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane:

21 jours Daphnia magna CSEO 111 g/L NOEC 21 jours Bluegill sunfish (Iepomismacrochirus) 68 g/L CSEO 35 jours vie stade précoce test tête-de-boule (Pimephales promelas) 68 g/L CSEO 72 h algues (Pseudokirchneriella subcapitata)

201 g/L 8 semaines CSEO ver de terre (Eisenia fetida) 45 g/kg de sol DM 4 semaines CSEO collembolles (Folsomia candida) 45 g/kg de sol DM

C(E)L50 (mg/l) = 0,282

3-(4-Isobutyl-2-methylphenyl)propanal:

C(E)L50 (mg/l) = 0,62

Citronellol:

C(E)L50 (mg/l) = 2,4

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

C(E)L50 (mg/l) = 0,01 100

100

coumarine:

Toxicité pour les poissons CL50-Poecilia reticulata (guppy)-56 mg/l-96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CL50-Daphnia magna (daphnie)-13,50 mg/l-48 h

C(E)L50 (mg/l) = 13,5

éthanol:

C(E)L50 (mg/l) = 11200

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est nocif pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

2,6-diméthyl-2-octène-2-ol:

72 % en vingt-huit jours lors d'un test OECD 301 b

composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures:

Biodégradabilité :

OCDE confirmative > 90 % méthode d'essai: OCDE 303 A modifié SCAS Test Exposure time : 99 % 7D > méthode:

OCDE Test 302 évolution CO2 Concentration : temps d'exposition de 5 mg/litre: d 28 résultat : facilement biodégradable.

95,5 Méthode de %: OCDE 301 B

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Relativement aux substances contenues:
coumarine:

Bioaccumulation Leuciscus idus melanotus-3 d-46 ; CG/I

Facteur de bioconcentration (FBC) :< 10

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassé autorisée ou a incinération en conditions commandées. Actionner en accord aïx dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:
HP14 - Écotoxique

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)

Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H332 = Nocif par inhalation.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H312 = Nocif par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Procédure de classement: Méthode de calcul

Principales références normatives :
Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce
Règlement (CE) 1272/2008
Règlement 2010/453/CE de la Commission

* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.
Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.
C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.
Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.
